



**Syndicat NAtional des Médecins de Santé
Publique de l'Education Nationale**

snamspen@sgen.cfdt.fr

Affilié à l'**Union Confédérale des Médecins Salariés de France**

Siège et secrétariat :

47-49, Avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 14

Le 38^{ème} colloque du SNAMSPEN a pour thème cette année les violences faites à l'enfant et les réponses que l'on peut y apporter : en priorité prévenir, dépister et agir.

Tous s'accordent à remarquer que l'enfant n'est plus au cœur des priorités des adultes. L'enfant est de plus en plus bousculé dans cette société où règne l'immédiateté, la communication sans contrôle, les familles qui se font et se défont, qui migrent... Les besoins des enfants et adolescents sont parfois oubliés. Difficile de mettre en évidence les carences éducatives « modernes », difficile surtout de mettre en évidence les maltraitances psychologiques, sexuelles, celles qui ne laissent pas de « bleus »... Faut-il attendre l'expression clinique de la mémoire traumatisante pour évoquer ces violences subies ?

La lutte contre les violences faites aux enfants a été décrétée comme une priorité nationale. Personnel médical côtoyant les enfants, les adolescents et leur famille à travers le milieu scolaire, nous sommes les sentinelles en charge de lutter le plus précocelement contre ces maltraitances souvent bien cachées. Il s'agit pour nous d'agir, de façon adaptée, pour permettre aux enfants de retrouver leur vie d'enfant. Ces violences, subies ou infligées indirectement, ont des conséquences sociales, scolaires et de santé majeures. Les adultes maltraités dans leur enfance ont significativement plus de problèmes de santé somatique et mentale, constats relayés par l'ONU et le Haut conseil de la santé publique, comme il nous le sera exposé lors de ce colloque.

Nos intervenants nous permettront aussi de prendre en considération des violences dont on parle peu, difficile à mettre en évidence, ou cachées par d'autres difficultés.

L'exercice médical concernant l'activité liée aux informations préoccupantes et aux signalements dans le cadre de l'enfance maltraitée a ses règles. Nous portons dans ce cadre une responsabilité dont nous avons tous conscience en tant que médecin scolaire.

Ce colloque nous permettra de remettre à jour les notions réglementaires et juridiques auxquelles nous sommes soumis.

Enfin, cette priorité nationale visant à la protection de l'enfance s'est traduit par un plan interministériel de lutte contre la maltraitance. Son exposé clôturera notre colloque avec les dernières données utiles à notre exercice dont le cœur de métier est la prévention et la promotion de la santé en faveur des élèves, enfants et adolescents avant tout.

Je vous souhaite un excellent colloque.

*Docteur Patricia COLSON,
Secrétaire générale du SNAMSPEN/Sgen-CFDT.*